



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713923U0066	Arrêté 12/01/2024 n° URB/2024/003

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 06/12/2023	
Par :	AVISUN
SIRET :	83320560200034
Représentée par :	Monsieur Hayat MECHERGUI
Demeurant à :	109 rue A. Briand 93320 PAVILLONS-SOUS-BOIS
Pour :	Panneaux photovoltaïques
Sur un terrain sis à	14 rue Jean Moulin
Réf cadastrales :	AY130

référence dossier
N° DP03713923U0066

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu le Site patrimonial Remarquable,
Vu l'arrêté N° DGS/2023/03 du 03 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Eric VERHILLE 3^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

Considérant l'avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 22/12/2023, ci-joint annexé,

ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 12/01/2024 N° URB/2024/003 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713923U0066	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur Hayat MECHERGUI, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 12/01/2023

Pour le Maire et par délégation
Eric VERHILLE

Adjoint délégué à l'Urbanisme

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 15/01/24

- sa publication sur le site internet de la
Commune le : 15/01/24